

Seconde Professionnelle

Productions

La classe de **seconde professionnelle Productions** s'intègre dans le cursus du BAC PRO en 3 ans. La seconde professionnelle "Productions animales" et la seconde professionnelle "Productions végétales-agroéquipement" sont transformées en une seule seconde professionnelle intitulée "**Productions**".

La nouvelle seconde "Productions" est rattachée au champ professionnel du même nom, elle regroupe cinq secteurs professionnels :

- Conduite d'élevage et de cultures.
- Activités hippiques.
- Vigne et vin
- Agroéquipements
- Horticultures



Les évolutions de la seconde professionnelle "Productions" s'inscrivent dans le cadre de la rénovation du bac pro CGEA, il s'agit en particulier de permettre une meilleure prise en compte de la diversité des systèmes de production dans la formation.

❖ Programme de la formation :

L'architecture de cette formation regroupe des modules d'enseignement général en cohérence avec l'architecture proposée en baccalauréat professionnel (EG1 à EG4), deux modules communs au champ professionnel de la production (EP1 et EP2) et un module de spécialité en fonction de la spécialité professionnelle choisie (EP3).

Module		Intitulé
Modules d'enseignement général	EG1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
	EG2	Langue et culture étrangères
	EG3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
	EG4	Culture scientifique et technologique
Modules d'enseignement professionnel	EP1	Contexte de l'acte de production
	EP2	Les êtres vivants et leur environnement
	EP3	Mise en œuvre d'opérations techniques selon l'option choisie : → Conduite d'élevage et de cultures. → Activités hippiques. → Horticultures → Vigne et vin → Agroéquipements

Tout candidat issu d'une classe de seconde professionnelle a la possibilité s'il le souhaite, de se présenter en fin de classe de Première, au B.E.P.A. Suivant la spécialité choisie, le candidat présente le B.E.P.A. rattaché à l'option du BAC PRO qu'il souhaite préparer par la suite.

❖ Stage en entreprise

Dans le cadre du BAC PRO, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum huit semaines en milieu professionnel, nous vous conseillons de répartir la durée de ce stage en classe de seconde, de première et de terminale. Ces semaines de stage peuvent être continues ou discontinues, mais vous devez nous contacter pour recevoir des conventions de stage. Ces imprimés doivent être complétés par vous et votre maître de stage et sont à retourner au C.N.E.A.C. avant le début du stage.

❖ Conditions et modalités d'accès au bac pro

Seul le Centre décidera de l'admission en classe de Première puis en classe de Terminale, et dans ce cas, l'étudiant devra satisfaire aux conditions demandées par le Ministère de l'Agriculture : envoi régulier des devoirs conformément au calendrier établi dans le plan des études, stage, sessions de regroupement...